

Dossier d'autorisation d'urbanisme

05016315Q0002

Digulleville - Manche

Type

Permis de construire

État

Chantier commencé

Autorisation

02/12/2015

Surface créée

1.609 m²

Surface démolie

0 m²

Logements créés

-

Consulter la fiche actualisée

Scannez le QR code pour ouvrir la fiche publique du permis sur [RegistreDesPermis.fr](https://registre-des-permis.fr).



Export généré le 31/07/2026 à 03:04 depuis [RegistreDesPermis.fr](https://registre-des-permis.fr).

Les informations proviennent de données publiques importées et retraitées. Elles doivent être vérifiées auprès des sources administratives officielles avant toute décision engageante.

Synthèse du dossier

Référence	05016315Q0002
Type	Permis de construire
État d'avancement	Chantier commencé
Nature du projet	Nouvelle construction
Destination	Artisanat
Demandeur	AREVA NC
SIREN / SIRET	305207169 / 30520716900544

Dates du dossier

Dépôt	01/01/2015
Autorisation	02/12/2015
Décision	02/12/2015
Ouverture chantier	19/12/2015
Achèvement travaux	-
Prise en compte autorisation	2015-12
Prise en compte ouverture chantier	2016-08
Dernière mise à jour Sitadel	2016-08

Localisation

Adresse	ETABLISSEMENT DE LA HAGUE DIGULLEVILLE 50440
Commune	Digulleville (50163)
Département	Manche (50)
Région	Normandie (28)
Code postal	50440
Parcelles cadastrales	AK 215

Surfaces par destination

Destination	Avant	Créée	Démolie	Transformée	Issue transfo.
Habitation	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Locaux	248.138 m ²	1.609 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Commerce	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Agricole	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Service public	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²

Logements

Total créés	-	Individuels créés	-
Collectifs créés	-	Démolis	-
1 pièce créé	-	2 pièces créés	-
3 pièces créés	-	4 pièces créés	-
5 pièces créés	-	6 pièces et plus créés	-
Logements sociaux	-	Logements PTZ	-

Codes métier et interventions

Type de dossier source	Permis de construire
Statut source	Chantier commencé
Nature déclarée	Nouvelle construction
Nature complétée	Nouvelle construction
Destination principale	Artisanat
Zone opérationnelle	Hors zone ou non renseigné
Type principal logements créés	-
Type de transformation	-
Piscine	-
Garage	-
Extension	Non
Surélévation	Non

Source

Jeu de données	data.gouv.fr
Ressource	8f23d65f-7142-4ac5-94c1-077b028255bf
Première importation	19/05/2026 10:01
Dernière observation	02/07/2026 03:57

Propriétaires et sociétés liées

Société / personne	SIREN	Lien identifié
ORANO DEMANTELEMENT (ORANO DEM)	305207169	Société du permis
KPMG	775726417	Commissaire aux comptes titulaire
AXEL JEAN BERNARD REBAUDIERES	-	Administrateur
BEATRICE DE BLAUWE (GRANCHET)	-	Administrateur
PIERRE PLANCHON	-	Administrateur
VALENTIN JEAN-JULES RYNGAERT	-	Administrateur
MARC PIERRE ANTOINE SAMPSONIS	-	Administrateurs représentant les salariés
AMADOU SQUARE	-	Commissaire aux comptes suppléant
JEAN-MARIE IDELON-RITON	-	Commissaire aux comptes titulaire
MARIE LENAICK ANNE AMELIE GUILLEMOT	-	Président du conseil d'administration et directeur général
JEAN-MICHEL RENÉ CLAUDE ROMARY	-	Président de SAS

Les données affichées proviennent des sociétés, relations et dirigeants déjà synchronisés en base locale. Les pourcentages de détention ne sont pas disponibles dans l'API publique utilisée.

Avertissement sur les données

Cet export est un document de consultation généré par RegistreDesPermis.fr à partir de données publiques d'urbanisme importées, normalisées et mises en forme.

Malgré les contrôles réalisés, certaines informations peuvent être absentes, incomplètes, mal codées dans la source, modifiées après import ou interprétées différemment par l'administration compétente.

Les dates, surfaces, logements, demandeurs, références cadastrales, coordonnées et sociétés liées sont fournis à titre informatif. Ils ne remplacent pas les arrêtés, dossiers administratifs, plans, actes notariés, informations cadastrales officielles ou consultations auprès de la mairie compétente.

Avant toute décision opérationnelle, juridique, commerciale ou financière, il convient de vérifier les informations auprès des sources officielles et, si nécessaire, auprès d'un professionnel qualifié.